



**ARRÊTÉ n° 2026/AFAFE/16 MODIFIANT
LA COMPOSITION DE LA COMMISSION
INTERCOMMUNALE D'AMÉNAGEMENT
FONCIER DE GEISPOLSHEIM,
FEGERSTHEIM ET LIPSHEIM**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE :

- Vu** le titre II du Livre 1^{er} du Code rural et de la pêche maritime ;
- Vu** le Code de l'organisation judiciaire ;
- Vu** l'arrêté de M. le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin en date du 21 mars 2016 portant constitution d'une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier dans les communes de GEISPOLSHEIM, FEGERSTHEIM et LIPSHEIM ;
- Vu** les arrêtés de M. le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin en date du 7 mai 2019 et du 7 octobre 2020 modifiant la composition de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de GEISPOLSHEIM, FEGERSTHEIM et LIPSHEIM ;
- Vu** les arrêtés de M. le Président de la Collectivité européenne d'Alsace en date 28 septembre 2021 et du 13 juin 2025 modifiant la composition de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de GEISPOLSHEIM, FEGERSTHEIM et LIPSHEIM ;
- Vu** les délibérations du Conseil Municipal de GEISPOLSHEIM en date du 5 juin 2026, du Conseil Municipal de FEGERSTHEIM en date du 11 mai 2026 et du Conseil Municipal de LIPSHEIM en date du 12 mai 2026 élisant chacun, les membres propriétaires pour siéger au sein de la commission intercommunale ;
- Vu** l'ordonnance de M. le Président du Tribunal Judiciaire de STRASBOURG en date du 15 septembre 2020 désignant le président titulaire et le président suppléant de la commission ;
- Vu** la désignation par M. le Président de la Chambre d'Agriculture Alsace en date du 23 avril 2026 des exploitants titulaires et suppléants ;
- Vu** la proposition par M. le Président de la Chambre d'Agriculture Alsace en date du 23 avril 2026 de désignation de personnes qualifiées en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages, titulaire et suppléant, pour siéger au sein de la commission ;

CONSIDERANT que l'élection des membres de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier par le conseil municipal a lieu six mois au plus tard après les élections municipales, conformément au Code rural et de la pêche maritime ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} :

La Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de GEISPOLSHEIM, FEGERESHEIM et LIPSHEIM est ainsi composée, conformément au Code rural et de la pêche maritime :

- **Présidents, désignés par le président du Tribunal Judiciaire de STRASBOURG :**

- Titulaire : Monsieur Jacques LEDIG, commissaire-enquêteur,
- Suppléant : Monsieur Jean-Dominique MONTEIL, commissaire-enquêteur,

- **Monsieur le Maire de la commune de GEISPOLSHEIM,**
- **Monsieur le Maire de la commune de FEGERESHEIM,**
- **Monsieur le Maire de la commune de LIPSHEIM,**

- **Membres propriétaires de biens fonciers non bâtis, élus par les Conseils Municipaux :**

- Titulaire : Madame Marie-Andrée NUSS 9 route de Strasbourg 67118 GEISPOLSHEIM,
- Titulaire : Monsieur Jean-Marc EDEL 64 rue du Général de Gaulle 67118 GEISPOLSHEIM,
- Titulaire : Monsieur Nicolas RIEGEL 120 rue de Lyon 67640 FEGERESHEIM,
- Titulaire : Monsieur Francis RIEHL 103 rue du Général de Gaulle 67640 FEGERESHEIM,
- Titulaire : Monsieur Arthur MULLER 14 rue de la Chapelle Ferme Mitteleger 67640 LIPSHEIM
- Titulaire : Madame Gabrielle GUY 26 rue du Hohwald 67640 LIPSHEIM,
- Suppléante: Madame Pascale MUTSCHLER 17 rue du Fossé 67118 GEISPOLSHEIM,
- Suppléant : Monsieur Jean-Louis SCHAAL 15 rue des Pêcheurs 67640 LIPSHEIM,
- Suppléant : Monsieur Jean-Marc SCHAAL 44 rue du Général de Gaulle 67640 LIPSHEIM,

- **Membres exploitants, propriétaire ou preneurs en place, désignés par la Chambre d'Agriculture :**

- Titulaire : Monsieur Jean-Philippe MEYER 31 route de Lyon 67640 FEGERESHEIM,
- Titulaire : Monsieur Vincent NUSS 4 rue du Général de Gaulle 67640 FEGERESHEIM,
- Titulaire : Monsieur Michel SCHWOOB 10 rue du Moulin 67118 GEISPOLSHEIM,
- Titulaire : Monsieur Martin SCHWAEDERLE 11 rue de la Haie 67118 GEISPOLSHEIM,
- Titulaire : Monsieur Gérard MULLER 14 rue de la Chapelle 67640 LIPSHEIM,
- Titulaire : Monsieur Edouard FISCHER 15 rue de la Vieille Ill 67640 FEGERESHEIM,
- Suppléant : Monsieur Damien BARTH 8 rue de l'Abreuvoir 67640 FEGERESHEIM,
- Suppléant : Monsieur Fabien KIEHL Chemin de Duppigheim 67118 GEISPOLSHEIM,
- Suppléant : Monsieur Guy RIEGEL 35 rue du Général de Gaulle 67640 LIPSHEIM,

- **Personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages :**

- Titulaire : Monsieur Yves HOLL Président de l'Association Nature Ried 23 rue des Vosges 67118 GEISPOLSHEIM,
- Titulaire : Monsieur Romain WEINUM Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin, Espace Chasse et Nature, Chemin de Strasbourg 67170 GEUDERTHEIM,
- Titulaire : Monsieur Denis RIEFFEL 63 rue du Général de Gaulle 67118 FEGERESHEIM,
- Suppléante: Madame Béatrice LONGECHAL 36 rue des Maçons 67400 ILLKIRCH,
- Suppléant : Monsieur Michel EBER 11 rue des Prunelles 67120 DORLSHEIM,
- Suppléant : Monsieur André RIEFFEL 61 rue du Général de Gaulle 67640 FEGERESHEIM,

- **Fonctionnaires :**

- Titulaire : Monsieur Dominique STEINMETZ, Collectivité européenne d'Alsace, Directeur-adjoint de l'environnement et de l'agriculture,
- Titulaire : Madame Clémence LEROMAIN, Collectivité européenne d'Alsace, Cheffe de projet
- Suppléant : Monsieur Gérard BOSSU, Collectivité européenne d'Alsace, Responsable Unité Aménagement Foncier,
- Suppléante: Madame Martine BECHENNEC, Collectivité européenne d'Alsace, Rédactrice,

- **Le délégué du Directeur des services fiscaux,**

- **Représentant de Monsieur le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace :**

- Titulaire : Monsieur Sébastien ZAEGEL, Conseiller d'Alsace,
- Suppléante : Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Conseillère d'Alsace,

- **Le Juge du Livre Foncier de STRASBOURG,**

ARTICLE 2 :

Le secrétariat de la commission est assuré par un agent des services de la Collectivité européenne d'Alsace.

ARTICLE 3 :

La Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier a son siège à la mairie de GEISPOLSHEIM.

ARTICLE 4 :

Les arrêtés de M. le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin susvisés, datés du 21 mars 2016, du 7 mai 2019 et du 7 octobre 2020 sont modifiés en conséquence.

Les arrêtés de M. le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace susvisés, datés du 28 septembre 2021 et du 13 juin 2025 sont modifiés en conséquence.

ARTICLE 5 :

Le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, les maires des communes de GEISPOLSHEIM, FEGERESHEIM et LIPSHEIM et le Président de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de GEISPOLSHEIM, FEGERESHEIM et LIPSHEIM sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie d'affiche dans les communes de GEISPOLSHEIM, FEGERESHEIM et LIPSHEIM pendant quinze jours au moins et publié au registre des actes administratifs de la Collectivité européenne d'Alsace.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours :

- Gracieux devant le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ;
- Contentieux devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter, soit de la notification du présent arrêté, soit du rejet du recours gracieux, soit de l'absence de réponse pendant deux mois au recours gracieux.

Si vous êtes un particulier ou une personne morale de droit privé non chargée de la gestion d'un service public, et que vous n'êtes pas représenté(e) par un avocat, vous avez la possibilité de déposer votre requête soit en mains propres auprès de l'accueil de la juridiction, soit par voie postale à l'adresse suivante : Tribunal administratif 31 avenue de la Paix BP51038-67070 Strasbourg Cedex ; soit par voie électronique par l'intermédiaire de l'application Télérecours citoyens (la procédure est détaillée sur le site internet dédié <https://www.telerecours.fr/particuliers-personnes-droit-prive/>) ».

Fait à STRASBOURG, le 26 juin 2026

Le Président
Pour le Président, par délégation
Le Directeur-adjoint de l'Environnement et de l'Agriculture
Chef du Service Foncier, Agriculture et Sylviculture,



Dominique STEINMETZ